



L'école maternelle : un enjeu **social**

Alerte sur l'école maternelle ! Vilipendée et dépréciée, elle ne méritait assurément pas le traitement récent, infligé par les autorités ministérielles et politiques. Rétablissons les faits. Restituons les données.



29

30



Interview de
Bruno **Suchaut**

34



Lutter contre
les inégalités

36



La maternelle
menacée ?



Apprendre à parler
en groupe et à écouter
les autres.

Un apprentissage précieux pour toute la scolarité

L'école maternelle serait vouée à devenir une simple variable d'ajustement budgétaire ? Impensable ! Toutes les études confirment l'apport essentiel de celle-ci dans le déroulement de la scolarisation des jeunes enfants. Bruno Suchaut, professeur en sciences de l'Éducation, nous explique pourquoi.

30



L'Enseignant : Quel est, selon vous, le rôle de l'école maternelle dans les apprentissages et la scolarité des élèves ?

Bruno Suchaut : L'école maternelle a fait l'objet d'interrogations sur son efficacité au cours de ces dernières années.

En ce qui concerne le taux de difficulté scolaire relevé à la fin de l'école élémentaire, rien ne permet d'affirmer que l'école maternelle en porte la responsabilité. Ce n'est pas non plus parce que les élèves qui éprouvent des difficultés à l'entrée au Cp voient leurs chances de réussite dans leur scolarité ultérieure fortement compromises, qu'il faut en rechercher les causes uniquement au niveau de la scolarité en école maternelle.

Au contraire, la prise en charge des

jeunes enfants dans des structures préscolaires joue un rôle essentiel sur le développement cognitif et sur la qualité des premiers apprentissages. Diverses études, réalisées dans des contextes géographiques très différents, montrent que les élèves réalisent de meilleures acquisitions à l'école élémentaire quand ils ont fréquenté l'enseignement préscolaire.

Quelles sont les compétences à développer à la maternelle ?

B. S. : L'école maternelle contribue au développement de nombreuses habiletés et compétences dans le domaine cognitif. Celles-ci sont en lien étroit avec les apprentissages scolaires effectués par la suite.

Dans le cadre de recherches conduites à l'Irédu⁽¹⁾ (Morlaix, Suchaut, 2007),

l'analyse de l'évolution des acquisitions des élèves, au cours de la scolarité élémentaire et sur la base d'un large échantillon d'élèves, a permis de dégager des compétences essentielles à la réussite scolaire.

Ainsi, le niveau de maîtrise de certaines compétences développées au cours de l'école maternelle influe-t-il sur la maîtrise d'autres compétences plusieurs années plus tard. Deux dimensions, évaluées en fin de grande section de maternelle, sont particulièrement prédictives des acquis mesurés à l'entrée en sixième chez les mêmes élèves. Il s'agit :

- d'une part des concepts liés à la structuration du temps et plus généralement aux capacités de raisonnement au temps ;
- des concepts liés d'autre part aux



L'essentiel

*À quoi sert l'école maternelle ?
Quels sont ses effets sur la réussite scolaire ?*

Plusieurs études concordantes montrent qu'elle joue un rôle essentiel dans la maîtrise du langage, parlé et écrit, et dans le développement cognitif, l'acquisition de compétences et la qualité des apprentissages. C'est aussi le lieu idéal du dépistage, de la prévention et de la remédiation. Pourtant, depuis plusieurs années, elle est la cible d'attaques répétées. D'aucuns s'emploient à la dénigrer, à en dénoncer le coût et les effets prétendument désastreux sur la réussite scolaire ultérieure, ou encore à réduire le travail des enseignants qui y exercent à une activité de garderie. D'autres, enfin, préconisent de transformer les classes qui accueillent des enfants de 2 à 3 ans en jardins d'éveil animés par des professionnels de la petite enfance, structures payantes bien évidemment. Ces critiques montrent que la place de l'école maternelle, école à part entière et élément essentiel et original du système éducatif français, est plus que jamais à conforter. Connaître les particularités, les forces et les atouts de l'école maternelle pour mieux la défendre, tels sont les objectifs de ce dossier que nous vous invitons à découvrir.

31



Tracer, écrire,
dessiner...

habiletés dans les épreuves numériques.

Les acquisitions scolaires n'ont pas toutes la même influence et certaines apparaissent, plus que d'autres, jouer un rôle déterminant dans la réussite ultérieure.

Il est alors important de s'interroger sur les conditions qui permettent aux élèves de développer des compétences essentielles. Cela nécessite de développer des expérimentations ciblées sur des pratiques pédagogiques liées à ces

compétences. Il s'agira ensuite de les évaluer rigoureusement pour permettre d'éventuelles généralisations à une plus grande échelle.



Quel est l'impact de la scolarisation des élèves de deux ans sur leur réussite scolaire ultérieure ?

B. S. : Le débat sur la scolarisation à 2 ans peut être mené sur plusieurs plans, mais si on le limite aux effets généraux de la scolarisation précoce, les recherches en Éducation vont dans

la même direction.

La fréquentation de l'école maternelle procure un avantage certain pour la suite de la scolarité, tant sur le plan des acquisitions que sur celui de la carrière scolaire en réduisant la probabilité de redoubler une classe, notamment le cours préparatoire.

Les effets sur les apprentissages sont d'autant plus positifs que la scolarisation en maternelle a été longue. Quand on compare la scolarité élémentaire des enfants ayant



Interview

► fréquenté l'école maternelle à l'âge de 2 ans à celle d'autres élèves qui n'ont été scolarisés qu'à l'âge de 3 ans, plusieurs constats peuvent être faits sur la base de recherches conduites à plusieurs années d'intervalle et utilisant une méthodologie semblable.

- Un travail effectué au début des années quatre-vingt-dix à l'Irédu relève un impact positif sur les acquisitions scolaires des élèves mesurées par des tests standardisés en français et en mathématiques.

Cette même recherche met en évidence le caractère durable de ces effets puisqu'ils sont encore visibles jusqu'à la fin de l'école élémentaire.

- Des études plus récentes, conduites par la Depp⁽²⁾, à partir d'un large panel d'élèves (élèves entrés au CP en 1997), établissent des conclusions également positives quant à la scolarisation précoce.

Tout d'abord, les enfants entrés à l'école maternelle à l'âge de 2 ans présentent un risque de redoubler l'école primaire légèrement inférieur à celui des enfants scolarisés plus tardivement.

Sur le plan des acquisitions scolaires, les performances des enfants ayant fréquenté la maternelle pendant quatre années sont supérieures à celles des autres, même si ce bénéfice a tendance à s'estomper au cours de la scolarité élémentaire.

À l'entrée au cours préparatoire, l'avantage des quatre années de maternelle est nettement visible dans toutes les dimensions des acquis.

À l'entrée au CE2, même si les écarts dus à la durée de la scolarisation maternelle sont moins élevés qu'au CP, ils demeurent encore visibles et touchent également toutes les dimensions des acquisitions scolaires.

- Sur le plan de l'équité sociale, certains travaux soulignent les aspects positifs de la maternelle à 2 ans pour les élèves de milieu social défavorisé, même si les conditions actuelles d'accueil ne sont pas toujours optimales pour le développement cognitif et langagier de tous les enfants.

Pourtant, la scolarisation des enfants les plus jeunes est considérée, depuis



Derrière chaque production se développe des compétences.

une dizaine d'années, comme une variable d'ajustement dans les académies et départements, permettant ainsi de conserver des conditions de scolarisation acceptables pour les autres niveaux d'enseignement. Cela s'est traduit par une baisse très sensible du taux de scolarisation à 2 ans ces dernières années avec des écarts très forts entre les départements.

Il y a donc actuellement un questionnement politique sur la place de l'école maternelle dans le système éducatif et il est alors d'autant plus important de mobiliser des résultats objectifs sur l'efficacité de l'école maternelle et sur son fonctionnement.

Propos recueillis par Pascaline Perrot

(1) Institut de recherche sur l'Éducation.

(2) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.



Bruno Suchaut

Enseignant en école primaire pendant quinze ans, professeur en sciences de l'Éducation à l'Université de Bourgogne, directeur de l'Irédu-CNRS depuis 2007, Bruno Suchaut est spécialiste de l'évaluation des systèmes éducatifs et des politiques éducatives en France et à l'étranger. Il s'est également intéressé aux compétences, aux acquisitions et au parcours des élèves et s'est interrogé sur le rôle de l'école maternelle dans les apprentissages et la scolarité des élèves.



Caractéristiques et spécificités

L'école maternelle, une **arme** sociale contre les inégalités

> L'école maternelle est le théâtre d'affrontements idéologiques forts. À en croire le gouvernement, les tout-petits sont des êtres pourvus d'un tube digestif qui ferment gentiment les yeux quand on les couche. L'école maternelle est la cinquième roue du carrosse. Pire, le ministre lui-même affiche à son égard une cruelle méconnaissance, doublée d'un mépris réitéré pour ses enseignants. Faut-il se lamenter sur cet état de fait ou agir pour que ça change ? Pour le SE-UNSA, il faut opposer à cette vision réductrice un autre projet social et proposer une autre ambition pour notre école maternelle. Au SE-UNSA, nous revendiquons que la scolarité obligatoire démarre à 3 ans ! Il faut cesser de tourner autour du pot... Si c'est une école de plein droit, si elle est le premier maillon de la chaîne du système éducatif, si elle offre véritablement un lieu d'apprentissage du vivre-ensemble, pourquoi maintenir son statut « facultatif » ? Certains ont repéré cette faille et ne se gênent pas pour s'y engouffrer : variable d'ajustement de la carte scolaire, demi-postes d'enseignants, moyens de fonctionnement à la carte, formation initiale et continue négligée... Il est temps que cela cesse !

En 1826 à Paris, s'ouvrent des salles d'asile à l'initiative du maire Cochin. Elles étaient à l'origine des institutions de bienfaisance à vocation de gardiennage, de moralisation et de première instruction. C'est le décret du 2 août 1881 qui, reprenant une appellation proposée en 1848, a donné le nom d'école maternelle à la salle d'asile. Depuis la loi du 30 octobre 1886, elle est partie intégrante de l'école primaire dont elle constitue aujourd'hui le premier cycle. Elle fonctionne selon des dispositions similaires à celles de l'école élémentaire et bénéficie



quasiment des mêmes ressources. Elle est confiée à des enseignants qui ont le même statut, le même niveau de qualification et de rémunération, la même formation, les mêmes perspectives de carrière que leurs homologues de l'école élémentaire. Ces acquis (recrutement, formation, carrière et obligations) datent de 1921. Pendant les années 60, les écoles maternelles s'agrandissent ; les enfants les fréquentent de plus en plus. Elles sont encadrées par les mêmes inspecteurs, hommes ou femmes, que l'école élémentaire depuis 1972, alors qu'elle avait eu « ses » inspectrices départementales recrutées par un concours spécifique et formées de

manière particulière jusqu'à cette date.

En 1977, les instituteurs peuvent enseigner à l'école maternelle qui n'est plus alors un domaine réservé aux institutrices.

Depuis 1989, l'école maternelle relève des circonscriptions territoriales identiques à l'élémentaire et non d'une circonscription spécifique.

La mission de l'école maternelle est d'abord et avant tout de permettre à tous les enfants, quelles que soient leur histoire, leur origine, leur milieu, de devenir élèves, c'est-à-dire d'entrer dans les savoirs et de s'en construire de nouveaux par la



Caractéristiques et spécificités

première et d'entrer progressivement dans une conceptualisation.

Notre école maternelle publique est une singularité mondiale. C'est une école de plein titre et de plein droit, et la réputation qu'elle a acquise est sans doute liée à des particularités conjuguées, relativement uniques sur le plan mondial.

- Elle appartient au Service public, ce qui garantit une implantation sur l'ensemble du territoire, un même type de fonctionnement dans un réseau unifié d'écoles.
- Elle est intégrée au système éducatif dont elle est le maillon de base.
- Elle est laïque et gratuite. Depuis la loi de 1989, l'organisation de l'école primaire en cycles pluriannuels, incluant l'école maternelle, a conduit à la définition de programmes spécifiques pour cette dernière.

Les taux de fréquentation y sont très élevés, et c'est là un phénomène tout à fait exceptionnel en Europe. Fréquentent ainsi l'école maternelle :

- la quasi-totalité des enfants de 5 ans (100%) depuis 1970 ;
- la quasi-totalité des enfants de 4 ans (100%) depuis 1980 ;
- la quasi-totalité des enfants de 3 ans (plus de 99%) depuis 1992 ;
- de 23 à 35% des enfants de 2 à 3 ans depuis 1981 et 2006, moins de 21% à la rentrée 2007.

Le développement important de la fréquentation correspond à une demande croissante des familles de tous les milieux économiques et culturels ; l'action éducative de l'école maternelle est considérée par elles comme un atout pour la réussite scolaire. Sans être obligatoire, l'école maternelle est devenue la base du système scolaire.

Stéphanie Valmaggia-Desmaison

Premiers pas vers le collectif et la socialisation.



rencontre de pratiques sociales spécifiques à l'École.

L'école maternelle est le lieu d'une nouvelle socialisation qui se fait sur des bases intellectuelles et non plus strictement affectives, où le collectif permet une confrontation à un autre que soi.

C'est à l'école maternelle que les jeunes élèves s'approprient des habitudes de travail : se poser pour réfléchir, se doter des outils dont ils ont besoin, anticiper les procédures pour répondre à une consigne, finir ce qui est commencé, travailler avec d'autres. Ils s'y emparent également de « modes de faire » qui leur permettent de mettre à distance leur vécu, leur expérience

En savoir



> La scolarisation à 2 ans : des effets sur la scolarité ultérieure.

« Une stratégie de développement de la maternelle à 2 ans présente un meilleur rapport « coût-efficacité » qu'une action de réduction de la taille des classes ». C'est ainsi que concluent Larousse et Mingat, en 1992, dans un rapport intitulé « La scolarisation maternelle à 2 ans : effets pédagogiques et sociaux ». Ils y démontrent clairement l'impact positif et significatif sur la scolarité ultérieure (acquis en fin de CP et de CE1).

- En 2001, c'est au tour de Caille, dans « Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », de mettre en évidence l'intérêt d'une scolarisation dès 2 ans.

Un constat sans appel : « Une entrée précoce à l'école maternelle débouche sur des compétences significativement plus élevées, notamment dans le domaine de la familiarité avec l'écrit ». Pourtant, l'impact positif le plus fort semble concerner les deux extrémités de l'échelle sociale : les enfants de cadres et ceux d'ouvriers sont les élèves qui en profitent le plus.

- En 2003, « Éducation et formations » pose clairement la question « Faut-il développer la scolarisation à 2 ans ? ». On reconnaît que les analyses conduites sur les résultats des élèves montrent, au niveau global, un léger avantage au bénéfice des élèves scolarisés à l'âge de 2 ans.

Il y est notamment confirmé que les effets les plus marqués se ressentent au niveau des catégories sociales les plus défavorisées.

Par ailleurs, la scolarisation à 2 ans semble notamment bénéfique aux élèves étrangers ou issus de l'immigration, auxquels elle apporte une appropriation plus rapide de la langue et de la culture françaises.





Éclairage

L'avenir de la maternelle : menace réelle ou virtuelle ?

> **«Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'État, que nous fassions passer des concours bac+5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ?».** Mépris, provocation ou méconnaissance du travail des enseignants ? Cette petite phrase de Xavier Darcos a mis le feu aux poudres. Depuis lors, il tente de calmer les esprits, répétant à l'envi qu'il voulait seulement «ouvrir le débat» sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Rapport Tabarot, provocations du ministre, rapport Martin-Papon : l'UMP poursuit son instruction à charge contre l'école maternelle publique et singulièrement contre la scolarisation des tout-petits. Alors que la France offre un choix d'accueil aux enfants de 2 ans dans une école maternelle laïque et gratuite, le gouvernement balaie d'un revers de main cette ambition sociale. Une fois de plus, les familles les plus modestes, et singulièrement les femmes, feront les frais du «débrouillez-vous». Car les bonnes âmes qui s'acharnent aujourd'hui contre l'école maternelle ne vont pas jusqu'à poser le vrai débat : celui de la politique de la petite enfance pour notre pays.

Pour le SE-UNSA, celle-ci devrait rendre des choix possibles, l'école maternelle étant l'un d'eux, en complément et non en opposition, aux modes d'accueil collectifs ou individuels.

Le SE-UNSA tire le signal d'alarme : notre école maternelle mérite autre chose qu'une succession de procès sommaires. Par sa gratuité et sa laïcité, par sa présence sur tout le territoire, elle constitue pour notre pays un acquis social. Elle est une garantie



Aider chaque enfant à s'approprier des compétences...

essentielle pour la réussite scolaire. Le développement de la scolarisation des 2 ans correspond à une demande croissante des familles de tous les milieux économiques et culturels ; l'action éducative de l'école maternelle est considérée par elles comme un atout pour la réussite scolaire. Pourtant, la France est le seul pays développé où le taux de scolarisation en préélémentaire régresse. Depuis 2003, la France va à rebours des efforts des autres pays. Cette régression s'explique d'abord par des impératifs budgétaires. Pour un gouvernement qui veut réduire le coût

de l'Éducation nationale, la tentation est forte d'opérer une ponction sur un enseignement qui n'est pas obligatoire et qui n'est pas considéré comme un dû par les familles.

Cependant, toutes les enquêtes d'opinion menées auprès des Français sont sans appel : ils restent profondément attachés à l'école maternelle. Cela n'empêche pas, pour autant, les doutes : pour les uns, la maternelle n'est pas assez «école», pour d'autres elle ne l'est que trop. Ainsi, pour Viviane Bouysse, inspectrice générale de l'Éducation



... et à devenir élève.

nationale, l'école maternelle doit pouvoir trouver un meilleur équilibre : «*sa finalité propédeutique n'est pas exclusive de modes de fonctionnement adaptés à tous les besoins des jeunes enfants. L'évaluation peut y être plus qualitative et formative que normative, le cursus peut être organisé de manière plus progressive et différenciée. C'est sans doute par une meilleure formation spécifique des enseignants que sa qualité peut en être améliorée.*».

Au SE-UNSA, nous ne pensons pas béatement que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes à l'école maternelle. Ainsi, son rôle doit-il être clairement conforté. Les moyens d'agir (organisationnels, en formation, en encadrement adulte, par le respect de sa pédagogie propre) doivent être clairement anticipés et inscrits dans la politique nationale comme dans les politiques départementales. Sa position délicate de «non obligatoire» permet tous les dérapages, toutes les excuses, tous les mépris parfois.

Pourtant, l'école maternelle n'est pas une petite école. Les programmes de 2008 l'affirment en préambule : «*L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire*

les apprentissages fondamentaux». Mais un double défi attend l'école maternelle : accueillir chaque enfant dans sa différence et avec son histoire familiale, et l'aider à devenir élève. Par ailleurs, l'école maternelle est le lieu privilégié où s'exerce la mission préventive de l'École : attitudes face aux tâches scolaires, manières de répondre aux consignes, adaptation à la vie collective... sont autant de paramètres d'observation qui doivent interroger l'enseignant en cas de problème. L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou des troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage. Pour cela, l'intervention des Rased est essentielle.

Certes, il ne s'agit pas de nier les progrès qu'il lui reste à accomplir pour permettre, à tous les enfants qu'elle reçoit, de poursuivre

leur scolarité dans les meilleures conditions. Le SE-UNSA a des propositions et réclame notamment :

- une limitation des effectifs à 24 élèves par classe en maternelle avec une diminution spécifique des effectifs pour les tout-petits ;
- la présence d'un Atsem par classe à temps plein ;
- un module de formation initiale obligatoire, comprenant impérativement la question de la scolarisation des 2/3 ans ;
- la création d'un Cafipemf orienté «maternelle» ;
- l'inscription systématique des préoccupations de l'école maternelle dans les plans de formation et dans les animations (ateliers de réflexion et de pratique).

L'école maternelle doit revenir au cœur des préoccupations, pas au centre des procès d'intention ; le ministre est clairement attendu sur ce terrain.

S. V-D.

En savoir



Le coût des 2 ans : la vérité sur les chiffres. Le rapport de la Cour des comptes du 10/09/2008 l'affirme : «*Quelles que soient les motivations pédagogiques ou financières ayant conduit le ministère de l'Éducation nationale à se désengager de la scolarisation des enfants de 2 ans...*». Ce n'est donc pas une lubie syndicale ! Problème de surcoût pour les contribuables ? Non puisque le coût par enfant en 2006 est moindre s'il est accueilli en maternelle (4 570 euros) plutôt qu'en établissement d'accueil du jeune enfant (13 368 euros). De plus, la forte diminution des possibilités d'accueil en maternelle (-105 000 de 2003 à 2006) n'a pas été compensée par un accroissement suffisant de l'accueil par les autres modes de garde (+88 000). Ainsi, au total, le nombre d'enfants gardés par des parents ou des proches a augmenté de plus de 7%.

La scolarisation à 2 ans stigmatisée. On ne compte plus les ardents détracteurs de la scolarisation à 2 ans. Quelques extraits choisis : «*Au bout de quatre années de maternelle, les pédopsychiatres estiment que certains élèves sont déjà usés par l'École*» (rapport Martin-Papon), «*Scolariser très tôt c'est renforcer le ghetto*» (Alain Bentolilla), «*L'École n'a pas vocation à accueillir les enfants de 2 ans. Elle doit être une école à part entière*» (rapport Tabarot)... Pourquoi tant de personnalités éminentes, tant de responsables politiques s'époumonent à nous convaincre que la scolarisation à 2 ans est néfaste et qu'il faut s'en débarrasser ? Des présupposés idéologiques sur la place naturelle des mères à la maison, des certitudes de pseudo-thérapeutes ou de spécialistes des enfants «maltraités», c'est cela leur démonstration ? Mais enfin sur quoi se basent-ils ? À l'appui de quelles études scientifiques ? C'est un peu court pour un sujet aussi grave ! Le seul hic, c'est qu'aucune étude sérieuse ne vient corroborer ces propos. L'intime conviction personnelle, même de personnalités éminentes, aurait-elle, dorénavant, valeur de vérité ?



Éclairage

La scolarisation des 2 ans : un **défi** à relever !

> Près de 2 200 000 enfants étaient scolarisés en maternelle en France, en 2007-2008. De nombreux enfants âgés de 3 ans rejoignent ainsi pour la première fois les bancs de l'École. Mais chaque année, certains parents décident de scolariser leurs enfants dès leurs 2 ans. Un sondage Sofres, publié en 2007, révèle que 87% des mamans ayant scolarisé leurs enfants de moins de 3 ans se disent satisfaites de ce choix. Les raisons invoquées ? Les avantages retirés concernant avant tout le développement de l'enfant. Ainsi, l'École participe :

- à sa socialisation selon 45% des réponses ;
- à son apprentissage de l'autonomie et au détachement de ses parents pour 16% ;
- à l'éveil de l'enfant pour 14%.

Pourtant, l'UMP n'en veut pas et les attaques se multiplient. Le gouvernement, depuis de nombreuses années, tente de limiter l'offre de scolarisation pour les tout-petits.

En 2003, Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire sous Luc Ferry, suggérait de «freiner la scolarisation des enfants de deux ans». Il a d'ailleurs précisé lors de la séance des questions orales au Sénat : «35% des enfants de 2 ans sont scolarisés. Est-ce que c'est bon pour eux, est-ce que la préscolarisation des enfants a un intérêt ? La réponse est non, il n'y a pas d'effet sur la suite de la scolarité au fait d'avoir été scolarisé à 2 ans».

En 2005, lors des débats sur la loi d'Orientation, Christian Jeanjean, député UMP affirmait : «Il vaut mieux maintenir les enfants dans leur famille : pourquoi pas scolariser les

enfants à 1 an, pourquoi pas à 6 mois et proposer la scolarisation dès la naissance ?». François Fillon, quant à lui, a d'ailleurs jugé que «l'on ne peut écarter d'un revers de la main les très nombreux rapports qui montrent qu'il y a des enfants perturbés par la scolarisation à 2 ans».

Les chiffres sont dans le rouge. Dans la note d'information du ministère de janvier 2008, on peut lire que «La priorité donnée à l'accueil en maternelle des enfants les plus âgés se fait au détriment de l'accueil des élèves de 2 ans». Nous ne cessons de le répéter : la scolarisation des enfants de 2 ans est en chute libre. Nous n'inventons rien, les chiffres du ministère l'attestent ! En dix ans, la scolarisation des 2 ans a chuté de 9,5 points. Certes, les effets

En savoir

> L'école maternelle en chiffres

• Le nombre d'écoles

L'enseignement du premier degré comptait, en 2007-2008, un peu plus de 55 300 écoles contre 55 700 en 2006-2007 (France métropolitaine et DOM).

Cette diminution touche le secteur public et plus spécialement les écoles maternelles (-1,4%) plutôt que les écoles élémentaires (-0,3%).

Dans le secteur privé, le nombre d'écoles élémentaires baisse de 0,5%, tandis que le nombre d'écoles maternelles augmente de 50 écoles par rapport à l'année précédente.

Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1999	2004	2005	2006	2007
	1981	1991	2000	2005	2006	2007	2008
Écoles mat.	15 996	18 829	18 702	17 703	17 583	17 250	17 000
Écoles élé.	45 664	39 009	34 804	33 452	33 085	33 040	32 928
Total Public	61 660	57 838	53 506	51 155	50 668	50 290	49 928

• Le nombre de classes

À la rentrée 2007-2008, on comptait 282 034 classes, soit une hausse de 0,1% par rapport à 2006-2007.

Cette apparente stabilité est due à une baisse des classes préélémentaires et une hausse des classes du CP au CM2.

Nombre de classes par type de classe (France métropolitaine + DOM)

	2006-2007	2007-2008
Classes préélémentaires	86 942	86 642
CP-CM2	152 448	153 030
ASH	5 080	5 058
Total Public	244 470	244 730

• Le nombre d'élèves accueillis

À la rentrée 2007, on accueillait 2 232 020 élèves à l'école maternelle publique. On constate une baisse du nombre d'élèves à presque tous les âges, sauf les enfants âgés de 3 ans. La plus importante diminution concerne les écoliers âgés de 2 ans.

Ces variations d'effectifs s'expliquent par des effets démographiques : en effet, les effectifs du préélémentaire sont étroitement liés au nombre de naissances. La natalité française a diminué de 2001 à 2003 pour augmenter depuis 2004.

En France, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 79,9% ; ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000 ; à cette date, il s'élevait à 84,9%. Cette baisse s'explique par le fait que le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté.



Elle en dit

> Claire Krepper, secrétaire nationale.

Quand on s'est fixé comme dogme la réduction du nombre de fonctionnaires, on fait feu de tout bois. En s'attaquant à l'école maternelle, Xavier Darcos a commis une erreur : il a négligé l'attachement des Français à une école qui a fait ses preuves. Il a finalement reculé mais la vigilance reste indispensable. Le SE-UNSA est porteur de revendications fortes :

- *L'école primaire doit poser les fondations du socle commun. Il exige que l'école maternelle en soit la première étape, s'insérant ainsi dans la scolarité obligatoire. Afin d'ancrer cet objectif tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de cette scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans.*

- *Il affirme également le droit à la scolarisation des tout-petits. Il dénonce les iniquités actuelles et la régression de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans dans des conditions d'accueil adaptées. Leur scolarisation doit être effective dès lors que les parents en font la demande. Ils doivent donc être inscrits et comptabilisés.*

- *L'École doit être mise en capacité de s'adapter aux besoins spécifiques des enfants de 2 ans à 3 ans, ce qui passe par :*

- *des adaptations en termes de locaux et de matériels ;*
 - *des effectifs limités à 15 élèves dans les classes de tout-petits ;*
 - *une formation particulière de tous les personnels intervenant dans les écoles maternelles ;*
 - *un(e) Atsem spécialisé(e) sur l'accueil des 2/3 ans attaché(e) à temps plein à chaque classe comportant des tout-petits ;*
 - *une conception du temps et de l'espace scolaires repensée.*
- Pour une école maternelle confortée dans ses missions et ayant les moyens de les remplir, soutenez le combat mené par le SE-UNSA.*



Notre syndicat ne cesse d'agir pour le droit à la scolarisation des tout-petits.

démographiques expliquent en partie cette baisse des effectifs : après un pic en 2000, le nombre de naissances baisse depuis 2001. Il n'en reste pas moins que le nombre d'enfants scolarisés est resté stable durant cette période alors que celui d'enfants scolarisables a augmenté. Cela veut clairement dire qu'il y a le potentiel d'enfants mais que la scolarisation ne se concrétise pas. On sait malheureusement que les 2/3 ans sont une variable d'ajustement de la carte scolaire : cela se vérifie encore cette année.

Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que le privé, qui accuse une baisse lui aussi, limite énormément ses pertes. En effet, si à la rentrée 2007 le public perd plus de treize mille enfants de deux ans (-9%), le privé, lui, subit une érosion d'à peine mille cent élèves (-3%).

En clair, tout enfant non accueilli à 2 ans dans le public risque de trouver refuge dans le privé. On constate une concordance entre une implantation forte de l'enseignement privé et l'accueil des enfants de 2 ans en école maternelle sur le territoire national. Ainsi, l'Ouest, le Sud-est du Massif central et la Bretagne sont marqués à la fois par une forte tradition d'implantation du secteur privé et de scolarisation précoce, surtout dans les espaces ruraux. Par ailleurs, on constate un renforcement sensible du secteur privé dans le Nord du pays.

L'enquête « Modes d'accueil et de

garde des jeunes enfants », menée en 2002 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère en charge des Affaires sociales, montre cette prééminence de la scolarisation précoce dans l'enseignement privé : ainsi 17% des enfants scolarisés à 2 ans fréquentaient une école privée en 2002 contre 13% des enfants âgés de 3 à 6 ans. Les données relatives à la rentrée 2007 corroborent cette tendance puisque cette tranche d'âge représente plus de 10% des effectifs scolarisés dans le préélémentaire privé contre 6,1% pour l'enseignement public.

L'enseignement catholique a bien repéré sa marge de manœuvre sur la scolarisation des 2 ans : « *Au moment où l'Éducation nationale se désengage à l'égard des moins de 3 ans, le temps est sans doute venu pour les établissements catholiques de redécouvrir leurs savoir-faire spécifiques pour l'accueil des tout-petits dès 18 mois (ou même en-deçà) et de les mettre à la disposition de tous* » (*).

Le SE-Unsa demande au gouvernement de mesurer son désengagement dans la scolarisation des tout-petits et ses effets sur le reste du système éducatif public : c'est son devoir de veiller au maintien d'un service public d'Éducation de qualité en lui donnant les moyens de fonctionner pleinement.

S. V-D.

(*) Édito « Enseignement catholique actualités » n°321 février 2008.